

Monsieur le Commandant du Groupement de
Gendarmerie du Tarn
Place de Verdun
81000 ALBI

Albi, le 02 janvier 2025

N/REF : 03/25/CB/DE/MLC

Objet : Comptages de nuit

Monsieur le Colonel,

La Fédération des Chasseurs du Tarn via ces techniciens, organise chaque année des opérations de suivi nocturne de la faune sauvage et tout particulièrement pour les espèces lièvre et cerf. Ces opérations sont autorisées par un arrêté préfectoral d'utilisation de sources lumineuses.

Comme l'an dernier, nous développons les **suivis lièvres** sur une grande partie du département et cela concerne 250 communes. La liste et la carte des secteurs suivis sont en annexe à ce courrier.

La méthode est un Echantillonnage Par Point (EPP). Le technicien se rend de point en point en véhicule et éclaire de façon circulaire autour de ce point. L'éclairage dure quelques minutes. Les comptages se déroulent **depuis le 16 décembre 2024 et jusqu'au 3 Mars 2025** à raison de 2 sorties minimum par unité de gestion. Si les conditions météorologiques ne sont pas satisfaites, nous prolongerons la période.

Afin de confirmer notre présence sur le terrain et pour que vous puissiez prévenir les brigades de terrain, chaque technicien devra vous appeler, à partir de 19 heures (CORG) pour vous dire sur quelles communes il effectue le comptage.

Restant à votre disposition pour tout complément, je vous prie d'agréer, Monsieur le Colonel, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le Président,



Christian BARBE.

P.J. carte et liste des unités de gestion

Copie à la DDT – OFB Tarn – association Lieutenants Louveterie, Mairies concernées – Police Nationale de Castres - Police municipale Albi et Castres – Gendarmerie de Castres.